

« La Couzette » Saison 2023

Appel à participation

Le contexte

Au vu du succès que le projet de guinguette a eu en 2021 et en 2022 auprès des habitants de la commune, le CCAS souhaite proposer une nouvelle édition pour 2023.

La finalité est toujours la même : proposer sur la période estivale un espace de rencontres et d'animations.

Les objectifs

- Animer le centre-ville
- Offrir aux Beaucouzéens un lieu de détente et de loisirs dans un cadre agréable
- Créer des espaces de rencontre et faciliter ainsi les échanges entre habitants.
- Développer la participation des habitants et des associations autour d'un projet commun.
- Valoriser et faire connaître les projets associatifs.

Le lieu et matériel mis à disposition

Sous forme de guinguette, cet espace sera aménagé aux bords du Couzé.

Il dispose d'une caravane transformée en bar, de tables, chaises, transats, verres ecocup.

Cet espace sera ouvert entre le 24 juin et le 31 août, les mercredis, les jeudis, vendredis et samedis de 15h à 22h.

Si vous avez besoin de matériel spécifique une demande doit être faite auprès des services techniques (Voir document ci-joints).

Mise à disposition de l'espace aux associations

Le CCAS propose de mettre cet espace à disposition des associations de la commune les vendredis et samedis.

Chaque association pourra prendre à sa charge l'organisation d'une ou plusieurs soirées pendant l'été.

L'association sera responsable du lieu dans son intégralité.

Une convention d'occupation sera signée entre l'association et le CCAS.

Missions de l'association

L'association aura en charge :

- D'assurer l'installation du lieu : mise en service du bar et mise en place des tables et chaises.
- De proposer une animation. Cette animation doit être à destination de l'ensemble des habitants et pas seulement des adhérents de l'association. Cette animation peut prendre la forme d'un spectacle, d'un concert, d'un atelier, d'un conte, d'un jeu, de danse... mais doit toujours veiller à favoriser le lien et le partage entre habitants.

Les projets doivent être de format léger, c'est-à-dire avec peu ou pas d'installation et une forme quasi-autonome techniquement (acoustique, sonorisation simple et autonome, a capella, format avec peu d'accessoires, de matériel ou de scénographies)

- D'assurer la gestion globale du bar dont les recettes reviendront à l'association (assurer les approvisionnements, le service, les encaissements, la sécurité liée à la consommation d'alcool)
- D'assurer si elle le souhaite un service de restauration soit par ses propres moyens, soit en faisant appel à un prestataire.
- D'assurer le rangement du lieu (rangement de l'ensemble du matériel et nettoyage du site)

Obligations

L'association devra :

- Respecter les consignes du livret de sécurité
- Respecter la charte « bar et restauration de la Couzette »

Communication

Le CCAS éditera en juin une plaquette pour toute la saison de la Couzette, de juin à septembre. Il ne sera donc pas possible d'insérer des programmations dans un support de communication en cours d'été.

Le CCAS communiquera à travers plusieurs outils : la plaquette, la page Facebook du CCAS, le Couzé, les panneaux lumineux et un support d'information qui restera à la Couzette tout au long de la saison.

Chaque association est libre de communiquer sur les événements qu'elle organise à la Couzette. Elle peut créer d'autres outils (Affiche, Fly) mais doit mentionner la Couzette et fait figurer le logo de la Couzette.

Les modalités de candidature

Chaque association qui se porte candidate doit remplir une fiche de candidature.

Une association peut proposer l'animation de plusieurs soirées. Dans ce cas, l'association devra remplir une fiche pour chaque date.

Tout document supplémentaire de présentation de l'animation sera le bienvenu.

Les associations devront fournir obligatoirement une attestation d'assurance en cours de validité.

La fiche de candidature est à envoyer à l'adresse camille.picherit@beaucouze.fr avant le 31 mars 2023.

Critères d'étude des candidatures

Les dossiers seront évalués au regard :

- De la valorisation des activités des associations Beaucouzéennes
- Du caractère original de la proposition,
- De la faisabilité technique et sécuritaire du projet (autonomie, respect des mesures sanitaires),
- Du public touché
- De l'autonomie financière de la proposition

La commission de validation des propositions se réunira le 7 avril 2023.

Contact et informations complémentaires :

Camille PICHERIT - 02 41 48 18 59 – camille.picherit@beaucouze.fr